

Wikipedia : Canal des Étangs

Le Canal des Étangs ou Craste Cabiron ou Craste de Louley est un **cours d'eau** reliant au **bassin d'Arcachon** le **lac de Lacanau** et le **lac d'Hourtin et de Carcans**. Il est entièrement dans le **Département** de la **Gironde**, en **région Nouvelle-Aquitaine**.

Géographie

De 58,5 km de longueur¹, le canal des Étangs prend sa source sur la commune d'Hourtin, à 21 m d'altitude², et s'appelle dans cette partie source la Craste de Louley.

Puis le canal des Étangs rejoint le **lac d'Hourtin et de Carcans** à 14 m d'altitude qu'il traverse du nord vers le sud. Il traverse la réserve naturelle de l'Étang de Cousseau, laisse l'**étang de Cousseau** lui-même à l'ouest à 1 km de distance, puis rejoint le **lac de Lacanau** au lieu-dit le Moutchic, à 13 m d'altitude.

Il a son embouchure dans le **bassin d'Arcachon**, dans la réserve naturelle des près salés d'Arès-Lège-Cap-Ferret, à 2 km au nord-ouest du port **ostréicole**.

Communes et cantons traversés

Dans le seul département de la Gironde, le Canal des Étangs traverse les cinq communes suivantes¹, de l'amont vers l'aval, de **Hourtin** (source), **Carcans**, **Lacanau**, **Le Porge**, **Lège-Cap-Ferret** (embouchure).

Soit en termes de cantons, le Canal des Étangs prend source dans le **canton de Saint-Laurent-Médoc**, traverse le **canton de Castelnau-de-Médoc**, a son embouchure dans le **canton d'Audenge**, le tout dans les **arrondissement de Lesparre-Médoc** et **arrondissement d'Arcachon**.

Bassin versant

Le Canal des Étangs traverse deux zones hydrographiques 'Le Canal des Etangs de sa source au confluence de la Déhesse de Talaris' (S120), et 'Le Canal des Etangs de la Déhesse de Talaris au bassin d'Arcachon' (S121) pour une superficie totale de 980 km²¹. Ce bassin versant est constitué à 79,82 % de « forêts et milieux semi-naturels », à 7,71 % de « territoires agricoles », à 7,70 % de « surfaces en eau », à 2,58 % de « territoires artificialisés », à 2,25 % de « zones humides »¹.